

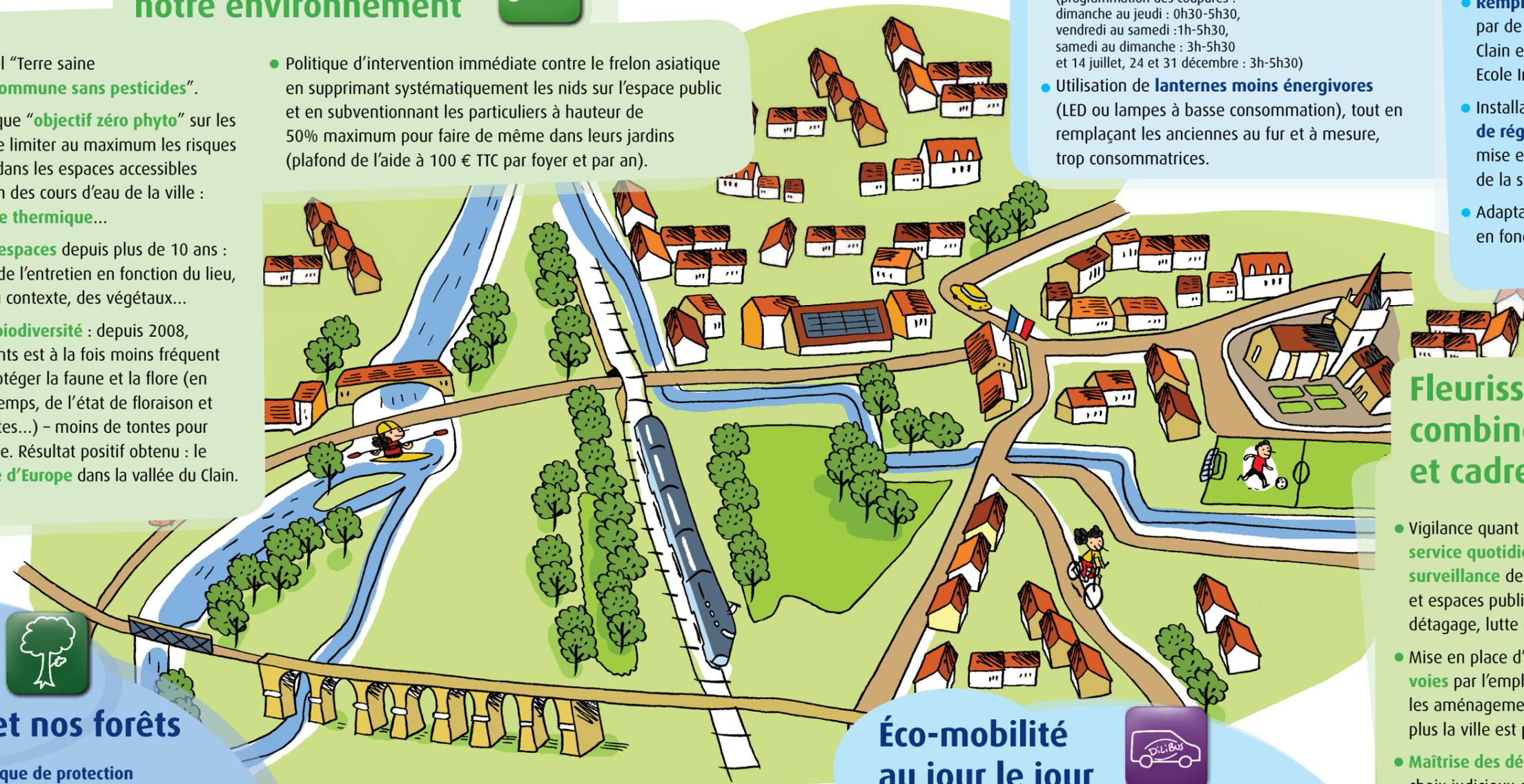


### Préserver au quotidien notre environnement



- En 2009, adhésion au label "Terre saine Poitou-Charentes : **votre commune sans pesticides**".
- Mise en place d'une politique "**objectif zéro phyto**" sur les gazons et végétaux afin de limiter au maximum les risques pour la santé (en priorité dans les espaces accessibles aux enfants) et la pollution des cours d'eau de la ville : **utilisation du désherbage thermique**...
- Gestion **différenciée des espaces** depuis plus de 10 ans : adaptation personnalisée de l'entretien en fonction du lieu, de son environnement, du contexte, des végétaux...
- Politique en **favor de la biodiversité** : depuis 2008, le fauchage des accotements est à la fois moins fréquent et plus haut de façon à protéger la faune et la flore (en fonction de la saison, du temps, de l'état de floraison et de mise à graine des plantes...) – moins de tontes pour plus de diversité biologique. Résultat positif obtenu : le retour de la **tortue Cistude d'Europe** dans la vallée du Clain.

- Politique d'intervention immédiate contre le frelon asiatique en supprimant systématiquement les nids sur l'espace public et en subventionnant les particuliers à hauteur de 50% maximum pour faire de même dans leurs jardins (plafond de l'aide à 100 € TTC par foyer et par an).



### Paysages : protéger nos vallées et nos forêts



- Mise en place d'une **politique de protection** de nos deux vallées : le Clain et le Miosson
  - par l'inscription en **zone boisée classée** dans le PNU (Parc Naturel Urbain) ;
  - classement en cours des vallées au titre des Vallées du Clain et du Miosson (sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque) ;
  - étude de classement des deux vallées dans le cadre d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) actuellement en cours au niveau de Grand Poitiers.
- Réajustement des zones boisées classées (dont les haies) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.
- Mise en place d'une politique de **maîtrise de l'urbanisation**, mettant fin au mitage nuisible aux terres agricoles.

### Économiser l'eau



- Création d'un **périmètre de protection de la zone de captage** du Clain, imposé par la loi et mis en œuvre par Grand Poitiers.
- Principe d'**économie de l'eau** dans l'entretien des espaces publics grâce à l'automatisation et la programmation des systèmes d'arrosage.
- Emploi systématique du paillage dans les massifs pour **lutter contre l'évaporation**.

### Éco-mobilité au jour le jour



- Choix d'investissement dans **deux camions électriques** pour les services techniques et **deux vélos électriques** en libre-service à l'Office de Tourisme.
- Mise en place d'un jalonnement pour accompagner l'**opération Carapatte** dans le quartier de l'Ermitage, mode de déplacement à pied pour aller à l'école encadré par les parents.
- Mise en place d'un **service de proximité gratuit Dilibus** pour les déplacements inter-quartiers sur Saint-Benoît.
- Création de deux aires d'accueil de stationnement sur les parkings de La Hune et au Parc Saint-Nicolas facilitant l'usage du **covoiturage** ou le relais vers un autre mode de déplacement type bus de ville.

### Maîtriser notre consommation d'énergie



#### Éclairage public :

- Installation d'**horloges astronomiques** permettant la maîtrise des déclenchements intempestifs des éclairages publics.
- Mise en place de **coupures nocturnes**  
Economie : 20,1 tonnes de CO<sub>2</sub> et 20 500 € par an.  
(programmation des coupures : dimanche au jeudi : 0h30-5h30, vendredi au samedi : 1h-5h30, samedi au dimanche : 3h-5h30 et 14 juillet, 24 et 31 décembre : 3h-5h30)
- Utilisation de **lanternes moins énergivores** (LED ou lampes à basse consommation), tout en remplaçant les anciennes au fur et à mesure, trop consommatrices.

#### Bâtiments publics :

- Mise en place des plans annuels de **remplacement des portes et fenêtres**.
- Renforcement de l'**isolation des combles** par apport de laine de verre.
- **Chauffage :**
  - **Remplacement des chaudières à fioul** par de nouvelles au gaz (Foyer Val du Clain en 2011, Ecole Ermitage en 2012, Ecole Irma Jouenne en 2013...)
  - Installation de **systèmes de régulation de chauffage** avec mise en place d'une télégestion de la salle La Hune en 2011.
  - Adaptation des températures de chauffe en fonction de l'usage des bâtiments.

### Fleurissement : combiner sécurité et cadre de vie



- Vigilance quant à l'esthétique de la ville : **service quotidien d'intervention propreté et surveillance** des 65 km de voirie communale et espaces publics, politique systématique de détagage, lutte contre la pollution canine.
- Mise en place d'un **plan de sécurisation des voies** par l'emploi notamment du végétal dans les aménagements : plus la ville est propre, plus elle est respectée.
- **Maîtrise des dépenses de fleurissement** par un choix judicieux de cultures : emploi de vivaces diversifiées, de graminées et de plantes peu consommatrices en eau.

- Intervention de la ville pour la mise en place de la **ligne 10 par VITALIS**, réseau de transports en commun de Grand Poitiers (liaison inter-quartiers avec Buxerolles, le CHU, le Grand Large, Roc Fer, Les Lonjoies, La Varenne, La Chaume, Pointe-à-Miteau, la zone commerciale d'Auchan Poitiers-Sud et Pierre Loti).



Des **Services**  
en **Action**  
avec vous !

Participez, vous aussi, à cette  
politique menée en faveur  
de l'environnement

avec 10 gestes simples  
au quotidien...

1. Arrosez le soir votre jardin (réduction de 5 à 10% des pertes dues à l'évaporation).
  2. Fermez votre robinet pendant le nettoyage des mains, des dents, le rasage, etc. et surveillez votre installation afin de détecter toute fuite d'eau.
  3. Triez les plastique, papier et verre, ils peuvent être recyclés !
  4. Privilégiez les produits avec peu d'emballages et ne jetez plus vos chewing-gum, vos mégots ou vos sacs plastiques par terre ! Faute d'être biodégradables, ils mettront des milliers d'années à disparaître.
  5. Roulez économe et évitez de prendre la voiture quand ce n'est pas vraiment nécessaire. Vélos électriques, VTT, Dilibus, Bus de ville, marche à pied, rollers, covoiturage s'offrent à vous sur Saint-Benoît !
  6. Ne laissez pas vos appareils électriques en veille !
  7. Faites du compost avec vos déchets et limitez l'emploi des pesticides !
  8. Economisez vos dépenses d'eau en choisissant judicieusement vos plantes.
  9. Adaptez vos éclairages à vos besoins : ampoules économes, LED...
  10. Ramassez les déjections de vos animaux à quatre pattes...
- • •

## Rappel des jours de collecte des ordures ménagères à Saint-Benoît :

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Ordures ménagères   | Judi matin  |
| Déchets recyclables | Lundi matin |

Les bacs sont à sortir la veille

La collecte est assurée par la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers. Pour plus d'informations, notamment concernant les déchetteries de Grand Poitiers : [www.grandpoitiers.fr](http://www.grandpoitiers.fr) (rubrique développement durable) et [dechets.proprete@agglompoitiers.fr](mailto:dechets.proprete@agglompoitiers.fr) Tél. 05 49 52 37 98, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 Ces informations, ainsi que la liste des points de collecte du verre, sont également disponibles à la mairie.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :  
Mairie de Saint-Benoît - 11, rue Paul Gauvin - BP 11 - 86281 Saint-Benoît CEDEX  
Tél. 05 49 37 44 00 - [saint-benoit@wanadoo.fr](mailto:saint-benoit@wanadoo.fr)

**Saint-Benoît**



la ville au fil de l'eau  
[www.ville-saint-benoit.fr](http://www.ville-saint-benoit.fr)



grandpoitiers.fr